FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SOUTIEN À L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE:[1]
Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques

1.Tous les signataires mentionnés dans le présent formulaire sont des résidents ou des citoyens de (citoyens résidant à l'étranger uniquement s'ils ont informé leurs autorités nationales de leur lieu de résidence): LUXEMBOURG

2.Numéro d'enregistrement attribué par la Commission européenne: ECI(2017)000002 **3.Date d'enregistrement:** 25/01/2017

4.Adresse internet de la proposition d'initiative citoyenne dans le registre de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/ongoing/details/2017/000002

5.Intitulé de la proposition d'initiative citoyenne: Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques

6.Objet: Nous demandons à la Commission européenne de proposer aux États membres une interdiction du glyphosate, de réformer la procédure d'approbation des pesticides et de fixer à l'échelle de l'UE des objectifs obligatoires de réduction de l'utilisation des pesticides.

7.Objectifs principaux: Interdire les herbicides à base de glyphosate, dès lors que des liens ont été établis entre une exposition à ceux-ci et l'apparition de cancers chez l'homme et que l'utilisation de ces produits a provoqué des dégradations des écosystèmes, faire en sorte que l'évaluation scientifique des pesticides aux fins d'une approbation par les autorités de régulation de l'UE s'appuie uniquement sur des études ayant été publiées, commandées par les autorités publiques compétentes et non par l'industrie des pesticides, et fixer à l'échelle de l'UE des objectifs obligatoires de réduction de l'utilisation des pesticides en vue de parvenir à un avenir exempt de pesticides.

Veuillez revenir à: Mouvement Ecologique / 6, Rue Vauban / L-2663 Luxembourg / Pfaffenthal

8.Noms et adresses électroniques des personnes de contact enregistrées: Mika Theis LEANDRO (mika@stopglyphosate.org), Christoph BAUTZ (christoph@stopglyphosate.org)

9.Noms des autres organisateurs enregistrés: Helmut BURTSCHER-SCHADEN, Züleyxa IZMAILOVA, Rikke Vinkel LUNDSGAARD, Ruth ECHEVERRÍA ORELLANA, Martin Bernard PIGEON

10.Site internet de la proposition d'initiative citoyenne *(le cas échéant)*:

À REMPLIR PAR LES SIGNATAIRES EN LETTRES CAPITALES - Sauf indication contraire, tous les champs sont obligatoires

Je soussigné, certifie, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que je n'ai pas encore apporté mon soutien à la présente proposition d'initiative citoyenne.

PRÉNOMS COMPLETS	NOMS DE FAMILLE	RÉSIDENCE (rue, numéro, code postal, ville, pays)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	DATE ET SIGNATURE[2]

[1] Le formulaire est imprimé sur un seul feuillet. Les organisateurs peuvent utiliser un feuillet imprimé recto/verso.

[2] Signature non obligatoire lorsque le formulaire est soumis par voie électronique au moyen d'un système de collecte en ligne, tel que visé à l'article 6 du règlement (UE) nº 211/2011.

Déclaration de confidentialité: conformément à l'article 10 de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données à caractère personnel mentionnées dans le présent formulaire à l'intention des organisateurs de l'initiative proposée ne seront communiquées qu'aux autorités compétentes aux fins de vérification et de certification du nombre de déclarations de soutien valables recueillies pour la proposition d'initiative citoyenne [voir l'article 8 du règlement (UE) n° 211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 relatif à l'initiative citoyenne] et, le cas échéant, seront traitées aux fins de procédures administratives ou judiciaires touchant à cette proposition d'initiative citoyenne [voir l'article 12 du règlement (UE) n° 211/2011]. Les données ne peuvent être utilisées à aucune autre fin. Les personnes concernées ont le droit d'avoir accès à leurs données à caractère personnel. Toutes les déclarations de soutien seront détruites au plus tard dix-huit mois après l'enregistrement de la proposition d'initiative citoyenne, ou, en cas de procédures administratives ou judiciaires, au plus tard une semaine après la conclusion de ces procédures.